

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	ORGANISATION ET QUESTIONS DE PROCÉDURE			
1	Adoption de l'ordre du jour, rapport du Bureau et élection du Président de la Commission financière et administrative (FA) ²	Articles 5, 14 et 16 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	PLEN	219 EX/1 Prov. Rev. 219 EX/2
2	Approbation des procès-verbaux des 217 ^e et 218 ^e sessions	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	PLEN	217 EX/SR.1-6 218 EX/SR.1
3	Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	PLEN	219 EX/PRIV.1 219 EX/PRIV.2 ³

- ¹
- | | |
|------------------|--|
| PLEN | Plénière |
| BUR | Bureau |
| PX | Commission du programme et des relations extérieures |
| FA | Commission financière et administrative |
| CONJOINTE | Réunion conjointe des Commissions PX et FA |
| CR | Comité sur les conventions et recommandations |
| SP | Comité spécial |
| PNG | Comité sur les partenaires non gouvernementaux |
| PG | Groupe préparatoire |

² L'élection du Président de la Commission financière et administrative (FA) a été ajoutée au point 1, conformément à l'article 16, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

³ Document retiré.



Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT			
4	Exécution du programme adopté par la Conférence générale : Rapport sur la mise en œuvre du C/5	Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif Multiples résolutions antérieures de la Conférence générale Multiples décisions antérieures du Conseil exécutif 212 EX/Déc., 4.I.b 41 C/Rés., 75 215 EX/Déc., 4 215 EX/Déc., 9 215 EX/Déc., 19 217 EX/Déc., 4.I.A 217 EX/Déc., 26 217 EX/Déc., 30.II 217 EX/Déc., 36 42 C/Rés., 33 42 C/Rés., 58 42 C/Rés., 64 42 C/Rés., 80	PLEN, CONJOINTE, PG	219 EX/4 et Corr. 219 EX/4.INF 219 EX/4.INF.2 219 EX/4.INF.3 219 EX/4.INF.4 219 EX/4.INF.5 219 EX/4.INF.6
5	Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	192 EX/Déc., 16.VII 42 C/Rés., 82	PLEN	219 EX/5.INF
5.I	Questions relatives au programme			
5.I.A	Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) : rapport sur les activités <u>Objet</u> : en application de la décision 216 EX/46, fournir des informations actualisées sur les activités du Réseau des écoles associées de l'UNESCO, y compris les célébrations de son 70 ^e anniversaire, et sur les actions entreprises pour moderniser le réSEAU et renforcer les synergies avec d'autres programmes, instituts et réseaux de l'UNESCO. <u>Décision proposée</u> : présenter l'évaluation du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) au Conseil exécutif à sa 220 ^e session.	216 EX/Déc., 46 217 EX/Déc., 9	PX	219 EX/5.I.A
5.I.B	Élimination de la discrimination raciale, de la haine raciale et des crimes motivés par la haine raciale dans le monde <u>Objet</u> : en application de la décision 216 EX/5.I.D, présenter un rapport d'étape	216 EX/Déc., 5.I.D	PX	219 EX/5.I.B

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	<p>sur la mise en œuvre de la Feuille de route contre le racisme et la discrimination.</p> <p><u>Décision proposée</u> : se féliciter de la création du Réseau UNESCO des décideurs politiques contre le racisme et la discrimination, et prier la Directrice générale de rendre compte des progrès accomplis au Conseil exécutif à sa 221^e session.</p>			
5.I.C	<p>La route de la paix : dialogue et action pour la tolérance et la compréhension interculturelle</p> <p><u>Objet</u> : en application de la décision 216 EX/5.I.E, présenter un rapport de suivi sur les actions menées au titre du projet « La route de la paix ».</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à travailler avec les États membres et d'autres partenaires à améliorer la visibilité et l'impact de l'action de l'UNESCO en faveur du dialogue interculturel et d'une culture de la paix, et appeler les États membres à apporter un soutien financier et en nature à cette fin.</p>	216 EX/Déc., 5.I.E	PX	219 EX/5.I.C
5.I.D	<p>« Le vélo pour tous » – Le vélo pour des modes de vie sains et durables</p> <p><u>Objet</u> : en application de la décision 216 EX/40, présenter un rapport d'étape concernant la mise en œuvre de l'initiative « Le vélo pour tous ».</p> <p><u>Décision proposée</u> : encourager les États membres à mettre en œuvre des initiatives et des mécanismes nationaux de promotion du cyclisme, notamment par le biais de programmes d'éducation physique de qualité et d'autres efforts de collaboration dans le cadre de l'initiative « En forme pour la vie ».</p>	216 EX/Déc., 40	PX	219 EX/5.I.D
5.I.E	<p>Mesures prises par l'UNESCO pour accroître le financement mondial de l'éducation aux médias et à l'information (MIL)</p> <p><u>Objet</u> : présenter un rapport récapitulant les mesures prises et les progrès accomplis récemment concernant l'appel spécial et l'action coordonnée visant à renforcer le financement mondial de l'éducation aux médias et à l'information (MIL).</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à continuer de mettre en œuvre l'appel spécial et l'action coordonnée visant à renforcer le financement mondial de l'éducation aux médias et à l'information.</p>	216 EX/Déc., 38	CONJOINTE	219 EX/5.I.E

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
5.I.F	<p>Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique</p> <p><u>Objet</u> : rendre compte du processus d'élaboration du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique en amont de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique, convoquée par la Directrice générale en tant que réunion intergouvernementale de catégorie II et accueillie du 13 au 15 février 2024 à Abou Dhabi par le Gouvernement des Émirats arabes unis.</p> <p><u>Décision proposée</u> : encourager les États membres et les Membres associés à soutenir la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique en vue d'instaurer des politiques plus solides et intégrées, et prier la Directrice générale de rendre compte de la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique au Conseil exécutif à sa 221^e session.</p>	216 EX/Déc., 5.I.I	PX	219 EX/5.I.F et Add.
5.I.G	Actions et programme d'aide d'urgence de l'UNESCO pour l'Ukraine	217 EX/Déc., 4.I.H	CONJOINTE	219 EX/5.I.G et Corrigenda
5.I.H	Impact et conséquences de la situation actuelle dans la bande de Gaza/Palestine, dans les différents volets du mandat de l'UNESCO	42 C/Rés., 54	CONJOINTE	219 EX/5.I.H
5.II	Questions relatives à la gestion			
5.II.A	Stratégie de mobilisation de ressources	214 EX/Déc., 5.II.B 215 EX/Déc., 28 216 EX/Déc., 5.II.B	FA	219 EX/5.II.A
5.II.B	Plan de publication et de diffusion pour l'exercice biennal	179 EX/Déc., 31 214 EX/Déc., 5.II.D	FA	219 EX/5.II.B
5.II.C	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	216 EX/Déc., 5.II.C	CONJOINTE	219 EX/5.II.C et Add.
5.III	Questions relatives aux ressources humaines			
5.III.A	<p>Stratégie des ressources humaines pour 2023-2027</p> <p><u>Objet</u> : en application de la résolution 42 C/65, rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines pour 2023-2027 et présenter une feuille de route, y compris des mesures, des indicateurs et un calendrier pour la mettre en œuvre.</p>	215 EX/Déc., 15 216 EX/Déc., 5.III.A 217 EX/Déc., 4.IV.C 217 EX/Déc., 17 42 C/Rés., 65	FA	219 EX/5.III.A et Corr. et Addenda

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	<p><u>Décision proposée</u> : prier la Directrice générale de présenter au Conseil exécutif, à sa 220^e session, des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines pour 2023-2027.</p>			
5.III.B	<p>Rapport annuel (2023) de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : rapport de la Directrice générale</p> <p><u>Objet</u> : transmettre le rapport 2023 de la CFPI et décrire les mesures touchant les conditions d'emploi des membres du personnel de l'UNESCO qui ont été appliquées comme suite aux décisions de la CFPI, ainsi qu'informer du résultat de l'examen du rapport annuel de la CFPI par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 78^e session en décembre 2023.</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à continuer d'assurer la participation de l'UNESCO aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de tenir compte de ses recommandations ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies.</p>	114 EX/Déc., 8.5 22 C/Rés., 37 42 C/Rés., 62	FA	219 EX/5.III.B
	QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME			
	Éducation			
6	<p>ODD 4 – Éducation 2030 : coordination, suivi et appui aux niveaux mondial et régional</p> <p><u>Objet</u> : en application des décisions 216 EX/43 et 217 EX/5, faire rapport sur le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la coordination et l'appui de l'objectif de développement durable 4 – Éducation 2030.</p> <p><u>Décision proposée</u> : appeler les États membres à renforcer leur soutien aux activités de coordination et de suivi de l'ODD 4 menées par l'UNESCO aux niveaux mondial et régional, et soutenir les efforts du Comité directeur de haut niveau, notamment en vue du Sommet de l'avenir des Nations Unies, des réunions du G7 et du G20, et la Réunion mondiale sur l'éducation organisée par l'UNESCO ; et prier la Directrice générale de rendre compte de ces questions au Conseil exécutif à sa 220^e session.</p>	216 EX/Déc., 43 217 EX/Déc., 5	PX	219 EX/6

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
7	<p>Rapport sur l'initiative « Passerelles vers l'apprentissage numérique public » de l'UNESCO</p> <p><u>Objet</u> : en application de la décision 217 EX/40, fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis par l'UNESCO pour apporter une aide aux États membres en ce qui concerne les plates-formes numériques publiques, dans le cadre de l'initiative « Passerelles vers l'apprentissage numérique public ».</p> <p><u>Décision proposée</u> : reconnaître que l'initiative « Passerelles vers l'apprentissage numérique public » soutient les plates-formes d'apprentissage numérique public et inviter les États membres à rejoindre l'initiative afin de partager de bonnes pratiques et des expériences ; et prier la Directrice générale de poursuivre la mise en œuvre de l'initiative afin de contribuer à élargir l'offre de contenus éducatifs en ligne.</p>	217 EX/Déc., 40	PX	219 EX/7
	Sciences exactes et naturelles			
8	<p>Géoparcs mondiaux UNESCO</p> <p><u>Objet</u> : conformément à la section 5.5 des Directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO approuvées par la Conférence générale à sa 38^e session (résolution 38 C/23), soumettre à l'approbation du Conseil exécutif les propositions de désignation présentées par le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO pour la période 2024-2027.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver les désignations de géoparcs mondiaux UNESCO proposées.</p>	38 C/Rés., 23	PX	219 EX/8 219 EX/8.INF
9	<p>Actualisation des Statuts du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)</p> <p><u>Objet</u> : présenter une actualisation des Statuts du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF).</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver les amendements aux Statuts du PISF, qui aideront l'UNESCO à mieux gérer les progrès et les évolutions dans le domaine des sciences fondamentales.</p>	Point proposé par la Directrice générale	PX	219 EX/9

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	Sciences sociales et humaines			
10	<p>« En forme pour la vie » et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et par le sport</p> <p><u>Objet</u> : en application de la décision 217 EX/38, rendre compte des activités de l'UNESCO relatives à la lutte contre le racisme dans et par le sport, ainsi que de la mise en place du réseau « En forme pour la vie » d'athlètes de haut niveau contre le racisme et la discrimination raciale.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la mise en place du réseau « En forme pour la vie » contre le racisme et prier la Directrice générale de rendre compte au Conseil exécutif, à sa 222^e session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Réseau « En forme pour la vie » contre le racisme.</p>	217 EX/Déc., 38	CONJOINTE	219 EX/10
	Culture			
11	<p>Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022</p> <p><u>Objet</u> : présenter des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022, ainsi que sur la préparation du Forum mondial sur les politiques culturelles et l'élaboration du Rapport mondial sur les politiques culturelles.</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à soumettre au Conseil exécutif, à sa 221^e session, un rapport complet sur les préparatifs du Forum mondial de l'UNESCO sur les politiques culturelles – MONDIACULT 2025.</p>	216 EX/Déc., 11 217 EX/Déc., 10	PX	219 EX/11
12	<p>Évaluation, par la Division des services de contrôle interne (IOS), du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU)</p> <p><u>Objet</u> : présenter le résumé d'une évaluation récemment achevée, à savoir : Évaluation du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU).</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à mettre en œuvre les mesures énoncées dans la réponse de la Direction aux recommandations.</p>		PX, PG	219 EX/12

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
13	<p>Évaluation, par la Division des services de contrôle interne (IOS), des rapports périodiques de l'UNESCO sur les conventions et recommandations relevant du Secteur de la culture</p> <p><u>Objet</u> : présenter le résumé d'une évaluation récemment achevée, à savoir : Évaluation des rapports périodiques de l'UNESCO sur les conventions et recommandations relevant du Secteur de la culture.</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à mettre en œuvre les mesures énoncées dans la réponse de la Direction.</p>		CR, PG	219 EX/13
	Activités intersectorielles/ transversales			
14	Prix UNESCO			
14.I ⁴	Proposition de création			
	Création du Prix UNESCO/ Université Prince Mohammad Bin Fahd	217 EX/Déc., 12.II		
14.II	Réexamens et reconductions			
	Proposition pour la reconduction du Prix UNESCO du Sultan Qabus pour la conservation de l'environnement		CONJOINTE	219 EX/14.II
	INSTITUTS ET CENTRES			
	Instituts et centres de catégorie 2			
15	Réexamens, reconductions et non-reconductions			
15.I	<p>Centre régional de glaciologie pour l'Asie centrale (Kazakhstan)</p> <p><u>Objet</u> : demander un report afin de disposer de suffisamment de temps pour mener à bien le processus de reconduction.</p> <p><u>Décision proposée</u> : examiner la reconduction du statut du CARGC à la 220^e session du Conseil exécutif.</p>	216 EX/Déc., 16.VII	FA	219 EX/15.I

⁴ Point retiré.

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
15.II	<p>Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Uruguay)</p> <p><u>Objet</u> : reconduire le statut du CeReGAS en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p> <p><u>Décision proposée</u> : reconduire le statut du CeReGAS en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) et autoriser la Directrice générale à signer l'accord correspondant.</p>	217 EX/Déc., 14.II	FA	219 EX/15.II
15.III	<p>Centre régional de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes (Chili)</p> <p><u>Objet</u> : reconduire le statut du CAZALAC en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p> <p><u>Décision proposée</u> : reconduire le statut du CAZALAC en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) et autoriser la Directrice générale à signer l'accord et le mémorandum d'accord correspondants.</p>		FA	219 EX/15.III
15.IV	<p>Institut IHE-Delft pour l'éducation relative à l'eau (Royaume des Pays-Bas)</p> <p><u>Objet</u> : reconduire le statut de l'IHE-Delft en tant qu'institut placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p> <p><u>Décision proposée</u> : reconduire le statut de l'IHE-Delft en tant qu'institut placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) et autoriser la Directrice générale à signer l'accord et le mémorandum d'accord correspondants.</p>		FA	219 EX/15.IV
15.V	<p>Centre de gestion intégrée et pluridisciplinaire des ressources en eau (Grèce)</p> <p><u>Objet</u> : sous-point inscrit à la demande de l'État membre concerné afin de fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction et demander la prorogation de l'accord en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2025, afin de disposer de suffisamment de temps pour mener à bien ce processus.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur.</p>		FA	219 EX/15.V

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
15.VI	<p>Centre régional pour la sécurité de l'eau (Mexique)</p> <p><u>Objet</u> : sous-point inscrit à la demande de l'État membre concerné afin de fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction et demander la prorogation de l'accord en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2025, afin de disposer de suffisamment de temps pour mener à bien ce processus.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur.</p>		FA	219 EX/15.VI
15.VII	<p>Centre d'excellence en microscience (Cameroun)</p> <p><u>Objet</u> : sous-point inscrit à la demande de l'État membre concerné afin de fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction et demander la prorogation de l'accord en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2025, afin de disposer de suffisamment de temps pour mener à bien ce processus.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur et prier la Directrice générale de présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre.</p>		FA	219 EX/15.VII
15.VIII	<p>Centre international de formation à l'océanographie opérationnelle (Inde)</p> <p><u>Objet</u> : demander la prorogation de l'accord en vigueur relatif au statut du Centre international de formation à l'océanographie opérationnelle (ITCOcean), de façon à disposer de suffisamment de temps pour mener à bien le processus de reconduction.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et prier la Directrice générale de présenter au Conseil exécutif, lors d'une prochaine session, ses recommandations concernant la reconduction du statut de l'ITCOcean en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2), avant expiration de l'accord prorogé.</p>		FA	219 EX/15.VIII
15.IX	<p>Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut de l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (IRPMZ).</p> <p><u>Décision proposée</u> : inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à</p>	216 EX/Déc., 16.VIII	FA	219 EX/15.IX

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	sa 221 ^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut de l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (IRPMZ) (Mexique) en tant qu'institut placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).			
15.X	<p>Centre international pour la créativité et le développement durable (Chine)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre international pour la créativité et le développement durable (ICCSA) et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre international pour la créativité et le développement durable (ICCSA) en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>	216 EX/Déc., 16.IX	FA	219 EX/15.X
15.XI	<p>Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale (Nigéria)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut de l'Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut de l'Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale en tant qu'institut placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>	216 EX/Déc., 16.X	FA	219 EX/15.XI
15.XII	<p>Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (Algérie)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (CRESPIAf).</p>	217 EX/Déc., 14.IV	FA	219 EX/15.XII

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	<p><u>Décision proposée</u> : prier le Gouvernement algérien de finaliser la procédure de changement du statut juridique du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (CRESPIAf) à temps pour présenter au Conseil exécutif, à sa 220^e session, les résultats de l'évaluation ainsi que les recommandations de la Directrice générale concernant la reconduction du statut du CRESPIAf en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>			
15.XIII	<p>Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (Bahreïn)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 220^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>	217 EX/Déc., 14.V	FA	219 EX/15.XIII
15.XIV	<p>Centre régional de formation à la gestion du patrimoine « Lucio Costa » (Brésil)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre régional de formation à la gestion du patrimoine « Lucio Costa » et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre régional de formation à la gestion du patrimoine « Lucio Costa » en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>	202 EX/Déc., 18.I.C	FA	219 EX/15.XIV
15.XV	<p>Centre de formation international pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (Chine)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre de</p>	202 EX/Déc., 18.I.D	FA	219 EX/15.XV

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	<p>formation international pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre de formation international pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>			
15.XVI	<p>Fonds pour le patrimoine mondial africain (Afrique du Sud)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) et proposer la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les conclusions de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) (Afrique du Sud) en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).</p>	35 C/Rés., 56	FA	219 EX/15.XVI
15.XVII	<p>Centre international Vigdís pour le multilinguisme et la compréhension interculturelle (Islande)</p> <p><u>Objet</u> : fournir des informations sur l'état d'avancement du processus de reconduction du statut du Centre international Vigdís pour le multilinguisme et la compréhension interculturelle en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2), et proposer de proroger la validité de l'accord en vigueur afin de disposer de suffisamment de temps pour mener à bien le processus d'évaluation et de reconduction.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver la prorogation de l'accord en vigueur et inviter la Directrice générale à présenter au Conseil exécutif, à sa 221^e session, les résultats de l'évaluation ainsi que ses recommandations concernant la reconduction du statut du Centre.</p>		FA	219 EX/15.XVII

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS			
16	Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet <u>Objet</u> : conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil exécutif est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.	104 EX/Déc., 3.3	CR	219 EX/CR/HR et Addenda 219 EX/CR/2
17	Application des instruments normatifs			
17.I	Suivi général <u>Objet</u> : présenter un rapport global sur la mise en œuvre des conventions et recommandations dont le Comité CR est chargé d'assurer le suivi, y compris une analyse des mesures concrètes prises par le Secrétariat dans le cadre du suivi de l'application de ces instruments normatifs et des difficultés rencontrées pour chacun d'entre eux. <u>Décision proposée</u> : prier la Directrice générale de continuer à veiller à ce que le cadre juridique pour l'application des instruments normatifs, adopté à la 177 ^e session et amendé à la 196 ^e session, soit mis en œuvre par les secteurs de programme et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), qui sont responsables des conventions et recommandations dont le Comité CR assure le suivi.	182 EX/Déc., 31 217 EX/Déc., 20.I	CR	219 EX/17.I
17.II	Analyse de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) <u>Objet</u> : en application de la décision 215 EX/24.II, présenter une analyse des Recommandations de 1966 et 1997 en vue d'évaluer la nécessité de les réviser.	215 EX/Déc., 24.II	CR	219 EX/17.II

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
17.III	<p>Recommandation sur une science ouverte (2021) – Préparation de la prochaine consultation</p> <p><u>Objet</u> : en application de la résolution 41 C/26 et conformément aux décisions 177 EX/35.I et 196 EX/20, présenter le projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports, par les États membres, sur l'application de cette Recommandation.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver le projet de principes directeurs et prier la Directrice générale d'inviter les États membres à soumettre leurs rapports sur l'application de la Recommandation sur une science ouverte (2021), ainsi que de présenter au Conseil exécutif, à sa 222^e session, un rapport de synthèse sur l'application de cette Recommandation qui sera transmis à la Conférence générale à sa 43^e session.</p>	41 C/Rés., 26	CR	219 EX/17.III
17.IV	<p>Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017) – Préparation de la prochaine consultation</p> <p><u>Objet</u> : en application de la résolution 41 C/71 et conformément aux décisions 177 EX/35.I et 196 EX/20, présenter le projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports, par les États membres, sur l'application de cette Recommandation.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver le projet de principes directeurs et prier la Directrice générale d'inviter les États membres à soumettre leurs rapports sur l'application de la Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017), ainsi que de présenter au Conseil exécutif, à sa 222^e session, un rapport de synthèse sur l'application de cette Recommandation qui sera transmis à la Conférence générale à sa 43^e session.</p>	41 C/Rés., 71	CR	219 EX/17.IV
17.V	<p>Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021) – Préparation de la prochaine consultation</p> <p><u>Objet</u> : en application de la résolution 41 C/34 et conformément aux décisions 177 EX/35.I et 196 EX/20, présenter le projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports, par les États membres, sur l'application de cette Recommandation.</p> <p><u>Décision proposée</u> : approuver le projet de principes directeurs et prier la Directrice générale d'inviter les États membres à soumettre leurs rapports sur l'application de</p>	41 C/Rés., 34	CR	219 EX/17.V

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021), ainsi que de présenter au Conseil exécutif, à sa 222 ^e session, un rapport de synthèse sur l'application de cette Recommandation qui sera transmis à la Conférence générale à sa 43 ^e session.			
	RAPPORTS ANNUELS DES ORGANES DE CONTRÔLE INTERNE ET D'ÉTHIQUE			
18	<p>Division des services de contrôle interne (IOS) : Rapport annuel 2023</p> <p><u>Objet</u> : présenter les principales activités et réalisations d'IOS pour l'année concernée, les éléments suivants étant joints en annexe : les résumés des audits internes et évaluations achevés en 2023 (annexe I), les plans de travail indicatifs en matière d'audit interne et d'évaluation pour 2024-2025 (annexes II et III), ainsi que la liste des acronymes (annexe IV).</p> <p><u>Décision proposée</u> : prier la Directrice générale de continuer à assurer une fonction de surveillance efficace, comme énoncé dans les politiques d'audit interne et d'évaluation d'IOS, et de rendre compte chaque année des stratégies et activités d'IOS, des recommandations importantes en matière de surveillance et de leur impact, ainsi que des mesures qu'elle a prises pour tenir compte de ces recommandations et les appliquer dans un délai raisonnable.</p>	211 EX/Déc., 28	CONJOINTE, PG	219 EX/18
19	<p>Rapport annuel du Bureau de l'éthique (2023)</p> <p><u>Objet</u> : présenter les principales activités du Bureau de l'éthique au cours de l'année 2023, en application de la décision 216 EX/26 du Conseil exécutif, afin de fournir à ce dernier des informations actualisées sur les avancées réalisées dans l'instauration et le maintien d'un environnement de travail éthique au sein de l'Organisation.</p> <p><u>Décision proposée</u> : demander à ce que soit soumis au Conseil exécutif, à sa 221^e session, le rapport annuel du Bureau de l'éthique.</p>	215 EX/Déc., 15 216 EX/Déc., 26	CONJOINTE, PG	219 EX/19
20	<p>Rapport annuel du Comité consultatif de surveillance (2023)</p> <p><u>Objet</u> : présenter une vue d'ensemble du Comité consultatif de surveillance, décrire les principaux domaines couverts et récapituler les avis donnés à l'Administration de l'UNESCO en 2023.</p>		CONJOINTE	219 EX/20

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
	<u>Décision proposée</u> : prier la Directrice générale d'assurer la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des recommandations acceptées par l'Organisation.			
	RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX NON GOUVERNEMENTAUX			
21	Accord de partenariat entre l'UNESCO et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) <u>Objet</u> : conformément à l'article XI.1 de l'Acte constitutif de l'UNESCO, soumettre à l'approbation du Conseil exécutif un projet d'accord de partenariat entre l'UNESCO et l'ICIMOD. <u>Décision proposée</u> : approuver l'accord de partenariat entre l'UNESCO et l'ICIMOD.	Point proposé par la Directrice générale	BUR	219 EX/21
	QUESTIONS GÉNÉRALES			
22	Palestine occupée	217 EX/Déc., 33 42 C/Rés., 32	PX	219 EX/22
23	Application de la résolution 42 C/49 et de la décision 217 EX/34 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés	217 EX/Déc., 34 42 C/Rés., 49	PX	219 EX/23
24	Dates de la 220 ^e session et liste provisoire des questions que le Conseil exécutif aura à traiter à sa 220 ^e session	Article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif 103 EX/Déc., 3.2.1	PLEN	219 EX/24 219 EX/24.INF
	POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
25 ⁵	Structure des bureaux hors Siège dans la région du Pacifique, conformément à la réforme des Nations Unies	Point proposé par les Îles Cook	CONJOINTE	219 EX/25
26	Célébration du 60 ^e anniversaire du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	Point proposé par l'Albanie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Monténégro, le Pakistan et la Slovénie	CONJOINTE	219 EX/26 219 EX/DG.INF

⁵ Point reporté à la 220^e session à la demande des Îles Cook.

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
27	Célébration de la Journée du Vesak à l'UNESCO	Point proposé par l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Chili, l'État de Palestine, l'Indonésie, le Japon, le Liban, le Libéria, la Malaisie, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, le Nicaragua, le Nigéria, le Pakistan, les Palaos, les Philippines, la République arabe syrienne, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, la Roumanie, Sri Lanka, le Suriname et la Thaïlande	CONJOINTE	219 EX/27 219 EX/DG.INF
28 ⁶	Réaffirmer la valeur de l'idéal olympique et de la Trêve olympique en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : un message de paix et de coopération en ces temps troublés	Point proposé par la Grèce		
29	Préserver les archives de l'UNESCO, notre patrimoine commun	Point proposé par l'Albanie, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, Chypre, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Équateur, l'Estonie, l'État de Palestine, la France, le Gabon, la Géorgie, Haïti, le Honduras, le Japon, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Libéria, la Lituanie, le Maroc, Monaco, le Monténégro, le Nigéria, Oman, les Palaos, le Qatar, la Roumanie, Saint-Marin, le Sénégal, la Slovaquie, le Soudan et la Tchéquie	CONJOINTE	219 EX/29 219 EX/DG.INF

⁶ Point retiré à la demande de la Grèce.

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
30	Programme de l'UNESCO et appel à l'action concernant la promotion de la liberté scientifique et la sécurité des scientifiques	Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Autriche, le Chili, la Croatie, le Danemark, l'Équateur, l'Espagne, le Gabon, le Ghana, le Guatemala, les Îles Cook, l'Islande, le Kazakhstan, le Liban, le Libéria, la Lituanie, le Monténégro, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, le Paraguay, les Pays-Bas (Royaume des), les Philippines, la Roumanie, la Tchéquie, l'Ukraine et l'Uruguay	CONJOINTE	219 EX/30 219 EX/DG.INF
31	Action de l'UNESCO en faveur des peuples autochtones	Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Équateur, l'État de Palestine, Haïti, le Honduras, le Koweït, le Liban, le Nigéria, les Palaos, le Qatar, la République dominicaine, Sri Lanka, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du)	CONJOINTE	219 EX/31
32	Améliorer l'inclusion du handicap dans les programmes de l'UNESCO	Point proposé par l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, les Comores, l'Équateur, l'État de Palestine, la France, Haïti, l'Inde, le Koweït, le Liban, le Mozambique, le Nigéria, Oman, les Philippines, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,	CONJOINTE	219 EX/32 219 EX/DG.INF

Point	Titre	Références	Attribution ¹	Documents
		Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Venezuela (République bolivarienne du) et l'Uruguay		
33	Renforcer l'agenda de l'UNESCO pour l'égalité des genres	Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Andorre, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, l'État de Palestine, le Gabon, Haïti, l'Islande, le Kenya, le Liban, le Libéria, le Mozambique, le Nigéria, Oman, les Palaos, les Pays-Bas (Royaume de), les Philippines, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, Sri Lanka, la Tchéquie, la Tunisie et l'Uruguay	PX	219 EX/33 Rev.
34	Transformer les mentalités	Point proposé par l'Afrique du Sud, le Botswana, le Brésil, le Chili, le Congo, l'Équateur, l'État de Palestine, le Gabon, l'Islande, l'Inde, le Kenya, le Libéria, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, Oman, le Rwanda, Sri Lanka et le Zimbabwe	CONJOINTE	219 EX/34 Rev.
35	Initiative pour l'action en faveur de l'adaptation et de la résilience hydriques (AWARe)	Point proposé par l'Algérie, l'Égypte, l'État de Palestine, le Gabon, le Koweït, le Liban, le Maroc, Oman, la République arabe syrienne et le Yémen	CONJOINTE	219 EX/35

Point	Titre	Références	Attribution¹	Documents
36	Protection de l'éducation contre les attaques	Point proposé par l'Algérie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'État de Palestine, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Libéria, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, Oman, les Palaos, le Qatar, le Soudan, la Tunisie et le Yémen	CONJOINTE	219 EX/36
37	Reconnaissance et observation de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha à l'UNESCO	Point proposé par l'Indonésie	CONJOINTE	219 EX/37